



# Vallon-Neuves

## Administration communale

Rte de la Vannaz 19  
1565 Vallon

## Contacts

Tél. 026 667 20 27  
E-mail secrétariat : [commune@vallon.ch](mailto:commune@vallon.ch)  
E-mail bourse : [caisse@vallon.ch](mailto:caisse@vallon.ch)

## Heures d'ouverture

Lundi 16 h 00 – 18 h 00  
Mercredi 08 h 00 – 11 h 00  
Jeudi 16 h 00 – 18 h 00

Bulletin N° 04 – juillet 2024

## Bureau communal – Fermeture estivale



**L'administration communale sera fermée du  
mercredi 24 juillet à 11 h 00 au jeudi 8 août 2024 à 16 h 00.**



Note utile durant cette fermeture : Les vignettes poubelles  
peuvent être achetées au Garage de Carignan.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bel été.

## Fête nationale 2024 — Inscription obligatoire

La Fête Nationale 2024 organisée par les Communes de Missy, Vallon et Saint-Aubin aura lieu  
**le mercredi 31 juillet**

Programme :

### 17h30 Missy — Place de jeux

Animation pour les enfants, grimage, tir à l'arbalète, boissons.

### 18h30 Vallon — La Chaumière

Apéritif offert. Animation musicale de cors des Alpes, démonstration de lutte avec le  
couronné fédéral Romain Collaud et son frère Bastien.

### 20h30 Saint-Aubin — Centre sportif

Partie officielle

### 20h45 Repas offert (**inscription obligatoire**)

Animation musicale avec la fanfare de Saint-Aubin.

### 22h00 Cortège des enfants avec lampions

### 22h30 Feu de joie

Animation avec DJ pour la suite de la soirée.



Vous pourrez participer à la manifestation uniquement sur réservation en suivant le QR code  
ci-dessus ou en contactant l'administration communale par téléphone au 026 667 20 27.

**Pour information, entre 17h00 et 00h00, des navettes seront organisées entre les différents  
lieux afin de permettre aux personnes qui le désirent de ne pas prendre leur véhicule.**

Nous nous réjouissons de partager ce moment convivial avec vous et vous souhaitons une bel  
été.

## Avenir école de Vallon

Comme annoncé lors de notre assemblée communale du 28 mai dernier, nous avons le plaisir de vous donner des nouvelles quant à l'avenir de notre cercle scolaire.

Nous vous informons que le Conseil communal a pris la décision de poursuivre sa bonne collaboration avec la Commune de Saint-Aubin et de continuer à fonctionner en tant que cercle scolaire. Les classes de Vallon devront malheureusement fermer, dans un avenir proche, après la construction des nouveaux bâtiments scolaires situés à Saint-Aubin.

Vous serez conviés, en temps voulu, à une séance d'information afin de vous présenter le projet ainsi que les possibles réaffectations des classes actuelles.

Le Conseil communal



## La Poste à St-Aubin — Horaires d'été

Durant la période estivale, soit du 8 juillet au 18 août 2024, les guichets postaux de St-Aubin seront ouverts comme suit :

Lundi — vendredi : 08 h 00 — 11 h 00  
15 h 30 — 18 h 00

Samedi : 09 h 00 — 11 h 00



## Caritas Fribourg — Permanence sociale

**CARITAS** Fribourg  
Freiburg



**CARITAS** Fribourg  
Freiburg

Caritas Fribourg propose une permanence sociale dans votre région, pour vous accompagner et vous orienter dans le domaine des assurances sociales.

Nous vous attendons aux adresses suivantes sans rendez-vous :

### Bulle

Caritas Gruyère  
Rue de la Rieta 5  
Tous les jeudis  
de 9h00 à 12h00

### Tavel

Centre paroissial  
Juchstrasse 8  
1er et 3e jeudi du mois  
de 8h30 à 11h30

### Estavayer

Rue du Musée 11  
1er et 3e mercredi du mois  
de 8h30 à 11h30

### Fribourg

Caritas Fribourg  
Rue des Pilettes 1  
Tous les mardis et vendredis  
de 8h30 à 11h30

Fribourg  
Centre d'animation  
socioculturelle du Jura  
Av. du Général-Guisan 59  
1er et 3e lundi du mois  
de 8h30 à 11h30

Morat  
Impuls district du Lac  
Rue Principale 25  
2e et 4e mardi du mois  
de 8h30 à 11h30

### Romont

Maison Saint-Charles  
Rue du Château 126  
2e et 4e mardi du mois  
de 8h30 à 11h30

Châtel-Saint-Denis  
Réseau Santé et Social  
de la Veveysse  
Place d'Armes 30  
Dès le mois de juillet  
de 8h30 à 11h30

Votre budget devient de plus en plus serré ?

Vous ne savez pas à quoi vous avez droit ?

Vous avez besoin de quelqu'un avec qui parler de votre situation ?

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler la réception de Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

Vous trouverez les informations relatives aux autres lieux de permanence en consultant notre site internet [bit.ly/caritasfribourg](https://bit.ly/caritasfribourg) ou en scannant ce QR Code :



## Podium pour Sarah Guinnard et Aurore Delessert au tir en campagne

Le Conseil communal félicite Mesdames Sarah Guinnard et Aurore Delessert pour leurs résultats lors du tir en campagne de la Broye qui s'est déroulé du 23 au 26 mai dernier.

En effet, Sarah a remporté la 3<sup>ème</sup> place des Juniors M21 au fusil avec 63 pts. Quant à Aurore, elle est montée sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium en Juniors pistolet avec 156 pts. Grâce à ces résultats, elle a également obtenu le titre de Super-Princesse JT.

En outre, la société de tir a réalisé la meilleure moyenne, avec 58.541 pts, et Monsieur Sébastien Déjardin, a décroché le titre de Vice-Roi du Tir, avec 68 pts.



## Romain Collaud remporte sa 20<sup>ème</sup> couronne

Le Conseil communal félicite Monsieur Romain Collaud pour sa victoire à la fête de lutte suisse à Alle le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024.

Après avoir remporté la 3<sup>ème</sup> place lors de la Fribourgeoise et la 2<sup>ème</sup> place à la Neuchâtoise, Romain a non seulement remporté la Jurassienne mais également sa 20<sup>ème</sup> couronne.



## Société de tir de Vallon — Section 300 m

L'édition 2024 du **Tir de Fête**, qui s'est déroulée les 12 et 14 juin, a couronné cette année Marcel Guinnard, qui a obtenu 94 pts et a ainsi devancé les 37 autres participants.



Le dimanche 23 juin 2024, soutenus par la présence et les encouragements de Mme Viola Amherd, Présidente de la Confédération, les tireurs de Vallon ont décroché, pour la 6<sup>ème</sup> fois, la distinction convoitée du **Tir historique de Morat** !



---

## 80 ans de Monsieur René Müller

Le 17 mai dernier, Messieurs Gilles Vullièrne et Vincent Contesse, Conseillers communaux, se sont rendus chez Monsieur René Müller à l'occasion de son 80ème anniversaire.

Monsieur Müller, son épouse et leurs enfants les ont accueillis très chaleureusement, le temps d'un apéritif, et leurs ont relaté les bons souvenirs et anecdotes de leurs temps passés dans la Commune. Depuis son arrivée dans les années 2000, Monsieur Müller, chef d'entreprise, acteur amateur et pilote, apprécie la tranquillité du village et tout particulièrement la vue sur les montagnes depuis la terrasse de sa villa. Le hasard du calendrier a voulu que ce jour était doublement festif puisque René et Cécile fêtaient également leurs 28 ans de mariage.

Le Conseil communal, qui se fait porte-parole de la population en cette occasion, lui souhaite ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour ce jubilé.



---

## Modification de la législation cantonale sur les chiens (LDCh)

Suite à une motion, le Grand Conseil du canton de Fribourg a décidé d'adapter la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh). Les modifications de la LDCh ainsi que son règlement révisé (RDCh) sont entrés en vigueur le 01.01.2024. Les principaux changements sont les suivants :

### **Nouveaux détenteur-trice-s de chien**

A partir du 01.01.2024, les nouveaux détenteur-trice-s de chiens (personnes qui n'ont jamais eu de chien ou qui n'en ont pas eu depuis plus de 10 ans) devront suivre un cours théorique de 5 heures avant de détenir un nouveau chien (nouvel art. 28a LDCh). Ce cours peut être suivi auprès d'un éducateur-trice canin agréé-e par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

### **Acquérir un chien**

Toute personne qui acquiert un nouveau chien à partir du 01.01.2024 (nouveaux détenteurs de chiens, mais aussi détenteurs de chiens existants) doit passer avec le chien un test pratique d'évaluation de conductibilité auprès d'un éducateur-trice canin agréé-e dans les 18 mois suivant l'acquisition du chien. Ce test peut être répété deux fois au maximum. Après le 3e échec, l'éducateur-trice canin est tenu-e d'annoncer le duo chien/propriétaire au SAAV.

Des campagnes d'information sont également menées via les réseaux sociaux et des informations détaillées ont été mises en ligne sur le site Internet du SAAV ([fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens](https://fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens)).



## Groupement Forestier Broye-Vully — Assemblée générale

Suite à l'assemblée générale du Groupement Forestier Broye-Vully qui s'est tenue le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024, vous trouverez sur le site internet de notre commune [www.vallon.ch](http://www.vallon.ch) le rapport annuel de l'activité 2023, ainsi qu'une version papier au bureau communal, pour les personnes qui n'auraient pas internet.



Le Conseil communal

## Abonnement gratuit à un journal régional pour les jeunes

Dès cette année, les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois qui fêtent leurs 18 ans pourront bénéficier d'un cadeau d'anniversaire particulier. L'Etat leur offre un abonnement d'un an à un média régional fribourgeois de leur choix. Les commandes d'abonnement pourront être soumises dès le 1<sup>er</sup> mai 2024 par le biais du formulaire en ligne accessible sur [fr.ch/abo](http://fr.ch/abo).



## Trois règles d'or à suivre en cas de canicule

### 1. Eviter les efforts physiques

- ➔ Réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.



### 2. Eviter la chaleur – se rafraîchir

- ➔ Fermer les fenêtres pendant la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets)
- ➔ Aérer la nuit
- ➔ Porter des vêtements légers
- ➔ Rafraîchir l'organisme en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains



### 3. Boire beaucoup – manger léger

- ➔ Boire (au moins 1,5 l/jour) à intervalles réguliers, sans attendre d'avoir soif
- ➔ Prendre des repas froids et rafraîchissants: fruits, salades, légumes, produits laitiers
- ➔ Veiller à consommer suffisamment de sel



#### Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

#### Intervenir immédiatement!

- Boire beaucoup
- Rafraîchir le corps
- Appeler un médecin



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

---

## Mise à jour du registre des bâtiments

Chers habitants,

La Commune met à jour son registre des bâtiments et, pour se faire, nous sollicitons votre aide.

Si votre habitation comporte un ou des logement-s supplémentaire-s qui n'étaient pas annoncé-s lors de la mise à l'enquête initiale, nous vous remercions de nous en informer par e-mail à [commune@vallon.ch](mailto:commune@vallon.ch), par téléphone au 026 667 20 27, ou en vous rendant au guichet communal durant les horaires d'ouverture : lundi de 16 h 00 à 18 h 00 / mercredi de 08 h 00 à 11 h 00 / jeudi de 16 h 00 à 18 h 00.

Une mise en conformité de ces logements pourrait être exigée selon les articles n° 84 et 85 du Règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC). En cas de manquement, le Conseil communal pourrait être amené à effectuer des contrôles afin de régulariser la situation.

Selon les articles 68, 71 et 72 du Règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) :

### Article 68

- <sup>1</sup> Est considéré comme habitable tout local pouvant être utilisé durablement pour l'habitation ou le travail.
- <sup>2</sup> Tout local habitable doit présenter des conditions de salubrité suffisantes.
- <sup>3.a</sup> Les locaux doivent être éclairés naturellement et bénéficier d'une orientation convenant à leur affectation; la hauteur des allèges de fenêtre ne doit pas dépasser 1.20 m et la vue doit être dégagée horizontalement sur une distance de 4 m au minimum.

### Article 71

- <sup>1</sup> Dans les habitations, les pièces de séjour et les chambres doivent bénéficier d'un ensoleillement suffisant.
- <sup>2</sup> Dans les locaux d'habitation, la surface d'éclairage des fenêtres ne peut être inférieure à un dixième de la surface de la pièce et doit être au minimum de 1m<sup>2</sup>.
- <sup>4</sup> Tout local doit être aéré soit naturellement par une ou plusieurs portes ou fenêtres, soit pas un système de ventilation mécanique.

### Article 72

- <sup>1</sup> Tout logement doit être équipé d'une cuisine et de locaux sanitaires dont les dimensions doivent être proportionnées à la surface du logement.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bel été.

Le Conseil communal



  
merci



## Sociétés locales — Article suite à des résultats

Afin d'améliorer la gestion de notre journal communal et de mieux refléter vos activités et événements, nous souhaitons vous informer d'un changement important dans notre processus de collecte d'informations. Désormais, la Commune ne prendra plus l'initiative de contacter les sociétés locales pour obtenir des informations, des photos ou des propositions d'articles.

**À partir de maintenant, il incombe aux sociétés locales de :**

- Envoyer des photos de leurs événements et activités.
- Proposer des articles relatant les faits marquants, les succès, et toutes autres informations pertinentes.

Cette nouvelle procédure nous permettra de publier des informations plus précises et actualisées. Votre collaboration est essentielle pour maintenir la qualité et la richesse de notre journal communal.

**Comment soumettre vos propositions ?**

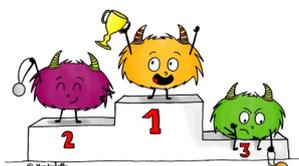
- Photos : Les photos doivent être en haute résolution et accompagnées d'une brève légende expliquant le contexte.
- Articles : Les articles doivent être bien structurés, écrits en bon français, et de préférence accompagnés de visuels pertinents. Le bureau communal peut vous aider en cas de besoin.

Veuillez envoyer vos suggestions par e-mail à l'adresse suivante : [commune@vallon.ch](mailto:commune@vallon.ch).

Par votre envoi, vous consentez à la diffusion des médias et textes joints. Toutefois, le Conseil communal se réserve le droit de ne pas procéder à la publication.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre collaboration.

Le Conseil communal



## Taille des haies

Le Conseil communal demande aux propriétaires de bien vouloir s'assurer que les branches de leurs haies ou de leurs arbres ne dissimulent pas l'éclairage public ou les panneaux de signalisation.

Toutes branches qui débordent sur le domaine public doivent impérativement être coupées.

**! Attention, certains trottoirs du domaine public sont fortement encombrés !**

Nous vous remercions de faire le nécessaire dans les meilleurs délais, mais au plus tard d'ici mi-août 2023. Un contrôle sera effectué et le Conseil communal se réserve le droit de donner l'ordre pour l'exécution des travaux de taille, aux frais des propriétaires.

Le Conseil communal vous remercie par avance de votre coopération.



## Jeunesse de Vallon — Remerciements

Chers habitants de Vallon,

La société de jeunesse « Les Remolons » souhaite vous remercier chaleureusement pour l'accueil et la générosité que vous nous avez témoignés lors de notre traditionnelle tournée du 1<sup>er</sup> juin et de votre présence lors de notre repas du 16 juin. Grâce à vous, notre 80<sup>ème</sup> anniversaire a été fêté comme il se doit !

A tout bientôt à nos fêtes de jeunesse et à l'année prochaine pour une nouvelle tournée du village !



## Repas des aînés 2024

Le repas des aînés, organisé le 22 juin dernier par l'USL, a remporté un vif succès. Avec pas moins de 33 participants, ce moment fut placé sous le signe des retrouvailles et de la convivialité, entre bons petits plats et discussions animées.

Voici quelques images de cette journée fort agréable :

